

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2024/38 du 11 avril 2024

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 45
Absents : 8
Votants : 45
-dont « pour » : 45
-dont « contre » : 0
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Saint Michel, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 4 avril 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, JN Jammet, P Cano, C Ladois, F Saphore, JF Doz, R Sassoli, F Dupouey, P Laprebende, C Abadie, V Cyriaque, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiroit, M Nogues, JC Dazet, D Tugaye, P Baron, C Salles, M Doneys, C Falceto, JP Magni, C Bonneau (suppléante de JC Laborie), C Daujan, F Monserrat, L Soriano, JF Daubian, J Sénac (suppléant de JM Laffitte), D Pomies, J Puch Nedellec, A Bourdallé, D Jove, F Gouzenne, G Pujos, C Verdier, A Fonvielle, H Tujague, J Bernichan, P Ducombs, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout, JF Abadie

Absents excusés : C Bonnassies

Absents non excusés : O Vendome, G Tanques, JM Castay, JC Verdier, C Bousquet, JM Le Mao, P Saintagne

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : A Bourdallé

Objet : Vote du budget primitif 2024 - Budget annexe SPIC Bâtiment industriel Villecomtal

VU les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe SPIC Bâtiment industriel Villecomtal,

VU la délibération n°2021-11 en date du 17/03/2021 portant sur la création du budget annexe « bâtiment à vocation économique dans la ZAE de Villecomtal-sur-Arros »,

CONSIDÉRANT le projet de budget annexe « Bâtiment à vocation économique dans la ZAE de Villecomtal sur Arros » pour l'exercice **2024**, présenté par Madame la Présidente, soumis au vote par nature et chapitre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans les documents annexés et conformément au tableau ci-dessous.

Le budget annexe SPIC Bâtiment industriel Villecomtal, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	45 990,90 €	85 127,42 €	634 338,97 €	595 202,45 €
Opérations d'ordre	39 136,52 €	-	-	39 136,52 €
TOTAL	85 127,42 €	85 127,42 €	634 338,97 €	634 338,97 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.